

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

10 NOVEMBRE 2015

PROJET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX  
AQUATIQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ET AFFLUENTS 2014-2018

ENQUETE PUBLIQUE DU 06 OCTOBRE AU 09 NOVEMBRE 2015

Commissaire Enquêtrice

Danielle Gil

1 allée Edouard Manet

63400 Chamalières

## GENERALITES

L'article R.123-18, second alinéa, fait obligation au commissaire enquêteur de rencontrer, dans la huitaine qui suit la réception du registre et des documents annexés, le responsable du projet, plan ou programme, afin de lui faire part des observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Ce dernier est invité à produire ses observations éventuelles, tant sur le procès verbal de synthèse que sur les thèmes retenus, dans le délai de quinze jours prévu par ce même article.

## SYNTHESE DES OBSERVATIONS

L'enquête publique relative au projet de déclaration d'intérêt général du programme de restauration des milieux aquatiques a fait l'objet d'une faible participation du public. Des observations pouvaient également être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête à la communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans : aucune observation, proposition ou contre-proposition n'est parvenue dans ce cadre à la commissaire-enquêtrice.

Seules six personnes se sont présentées sur les lieux de l'enquête à la communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans pour consigner leurs observations. Quatre observations écrites ont été clairement formulées dans le registre mis à disposition durant les trente-cinq jours de l'enquête. Trois d'entre-elles ont directement été inscrites dans le registre, et la quatrième, remise sur papier libre à la commissaire-enquêtrice, a été intégrée au registre le jour de la 4<sup>ème</sup> permanence. Une observation orale faisant état de son adhésion au projet, a été recueillie par la commissaire-enquêtrice lors de la première permanence. Enfin une personne n'a fait état d'aucun commentaire dans la mesure où celle-ci souhaitait réfléchir sur son contenu mais n'a dans les faits donné aucune suite à sa démarche.

Les entretiens se sont déroulés dans un climat serein et convivial ainsi que dans un espace d'accueil agréable.

Le projet a été jugé intéressant et a emporté l'adhésion de trois personnes sur cinq.

Toutes les observations sont en lien direct avec le projet et formulent des préoccupations d'ordre pratique ou environnemental. Des suggestions concernant certaines stratégies ont été formulées (observations n°1, 3 et 4) et une information relative au milieu naturel explicitée (observation n°2) Seule l'observation orale n'a pour but que de confirmer son adhésion au projet.

Ces observations peuvent se classer en deux catégories :

### **1. Les propositions de stratégies**

Les observations correspondantes se rapportent aux thèmes suivants :

#### **– Nettoyage du fossé bordant notamment la parcelle C220**

« Il serait bien de déboucher le fossé (qui existe de vieille date et qui est complètement obstrué). Il se situe derrière les prés « les Ronzières »-C220 envi. 3,5ha. Il passe derrière Carrefour à Pontgibaud et va à la Sioule.

Pendant les périodes de forte pluie, les prés sont régulièrement inondés. Ce serait bien de profiter d'une période sèche pour le nettoyer de la Miouze jusqu'au bornage des Fades » (Observation écrite n°1 émise lors de la 2<sup>ème</sup> permanence par M.Courtadon Jean-François agriculteur à Pontgibaud).

#### **– Modalité d'implantation des clôtures**

« Je souscris entièrement à ce projet concernant la Sioule. Je pense que la déclaration d'intérêt général est le seul moyen de mener à bien celui-ci. Si l'état actuel est déplorable, plusieurs éléments en sont la cause. Les travaux fonciers de remembrement des communes de St Bonnet d'Orcival- Olby-Laqueuille entre autres qui ont envasé le lit du cours d'eau et aussi le diktat d'administrations et fédérations empêchant les riverains à toucher à celui-ci. De ce fait les riverains à qui incombait l'entretien des berges ont laissé celui-ci dans l'état que nous connaissons. Donc des travaux vont être entrepris il serait souhaitable que l'entretien suive. La protection des berges par une clôture facile à entretenir et déplaçable est souhaitable pour les parcelles pâturées par les animaux ; pour les autres je n'en vois pas l'utilité. » (observation n°3 émise inscrite sur le registre entre la 1ere et la 2eme permanence par M. Michel Tixier ancien élu)

– **Principe d'enrochement**

« J'adhère complètement à cette étude et souhaite que les futurs travaux soient également aussi remarquables.

Je demande cependant que sur la parcelle C89 près de la jonction du ruisseau et de la Sioule soit fait un enrochement d'environ 20 m de long sur 5 m de large ; en effet le seul accès aux parcelles : C73/80/81/82/83/84/85/86/87/88 et 89 devient de plus en plus dangereux au fur et à mesure que la Sioule « mange » la berge (Photos ci-jointes) » (observation n°4 inscrite sur papier libre et remise à la commissaire-enquêtrice le jour de la 4<sup>ème</sup> permanence par M.Leirit). Par ailleurs celui-ci a indiqué à la commissaire-enquêtrice que la superficie de son terrain a subi une diminution à cause de la dégradation des berges et que le méandre se situant entre les parcelles C89 et C310 devrait à terme disparaître à cause de l'érosion. En l'état actuel, l'exiguïté du territoire situé à l'intérieur de ce méandre le rend inutilisable.

**2. Mise à disposition d'information**

– **Présence d'écrevisses type « signale ou américaine »**

« Ne pas négliger la présence en grande quantité d'écrevisses « SIGNALE » ou Américaine espèce nuisible présente sur ce parcours de la Miouze jusqu'au barrage des Fades. » (observation n°2 inscrite sur le registre entre la 1ere et la 2eme permanence par M. Faure Pierre Président AAPPMA de Montferrand).

La commissaire-enquêtrice

Mme Danielle Gil



Le Président de la communauté de communes  
Pontgibaud Sioule et Volcans

M. Lionel Muller